

# Procès-verbal du Conseil d'école n° 1

**Jeudi 18/11/2021**

Le conseil d'école débute à 18h10 sous le présidence de M.PERROT . Le secrétariat de séance est assuré par Mme DELORME.

## 1) Présentation de l'équipe éducative 2021-2022

Présents : Mme PETITET (DDEN<sup>1</sup>) M. CLERC (président du SIVOS , M.PERROT directeur) , Mme DELORME, Mme TANCRET, Mme BRUNEAU, Mme LAPORTE K. (enseignantes), Mme UZAN (enseignante spécialisée RASED<sup>2</sup>), Mme BERNILLON , Mme LAPORTE J. (représentantes des parents d'élèves)

Excusées : Mme GUILLOUX, Mme LEGROS (représentantes des parents d'élèves) – Mme FRACHE (enseignante) – Mme COCHARD (psychologue scolaire) – Mme PICHON-DUFOURT, Inspectrice de l'Education Nationale.

### - Informations sur le rôle du conseil d'école, sur ses modalités de fonctionnement .

Les membres de droit du conseil d'école sont : le directeur, les enseignants de l'école et rattachés à l'école, le maire ou son représentant, le président du SIVOS, le DDEN, les représentants des parents d'élèves titulaires, un enseignant du RASED. Seuls ces membres de droit ont un droit de vote. Le directeur peut inviter toutes personnes pour assister au conseil d'école (ATSEM, AESH, psychologue scolaire...) dont il juge la présence nécessaire au traitement de l'ordre du jour mais ces personnes n'ont pas de droit de vote.

### - Changements consécutifs à l'adoption par le parlement de la loi RILHAC.

Le conseil d'école qui jusqu'alors disposait d'un rôle surtout consultatif (seul le règlement scolaire était voté), va disposer d'un pouvoir décisionnaire. Le conseil d'école pourra valider des décisions qui auront valeur réglementaire. Le directeur devient autorité hiérarchique, délégataire de l'autorité du DASEN<sup>3</sup>. Des évaluations des écoles vont être réalisées au

<sup>1</sup> Déléguée Départementale de l'Education Nationale

<sup>2</sup> Réseau d'Aide Spécialisé Elèves en Difficultés

<sup>3</sup> Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

moins une fois tous les cinq ans, impliquant tous les personnels et partenaires de l'école, portant sur l'ensemble de son fonctionnement. Suivra une synthèse et un rapport qui seront présentés en conseil d'école. Le projet d'école devra prendre en compte le rapport d'évaluation.

Le PPMS<sup>4</sup> sera désormais pris en charge par la commune à la place du directeur de l'école.

## **2) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves.**

Personnes élues : BERNILLON Mylène , GUILLOUX Céline, LAPORTE Jessica, LEGROS Fanny, REBOURG Julie (titulaires) GELIN Cindy, LAMY Erika (suppléantes).

Taux de participation plus élevé que l'an passé (69%). Le vote électronique va être possible à l'avenir.

## **3) Présentation et vote du règlement intérieur.**

Des avenants sont proposés au règlement 2020-2021 :

Paragraphe 2) **Fréquentations et obligations scolaires** : *En cas d'absence programmée, une demande d'autorisation est à faire à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, adressée à M. le directeur de l'école qui transmettra après avis.*

Paragraphe 4) **Usage des locaux, hygiène et sécurité** : *L'équipe éducative veille au respect des protocoles sanitaires liés aux maladies épidémiques.*

Paragraphe 5) **Vie scolaire / Protection-prévention-santé** : est inséré :

*« [les parents] veilleront à assurer la qualité du sommeil des enfants, à limiter l'exposition aux écrans, »*

Les avenants sont adoptés et le règlement voté à l'unanimité.

Ces avenants seront collés dans les cahiers de liaison des élèves, à signer par les parents.

Il est rappelé que le règlement d'école a valeur de loi, que nul ne peut s'y soustraire. En particulier, il est rappelé l'obligation scolaire. Toute absence non justifiée dans le respect du règlement de l'école doit faire l'objet d'un signalement auprès des services de l'éducation nationale.

## **4) Bilan de l'exercice de sécurité.**

L'exercice s'est déroulé sans problème le 24 septembre 2021, sauf le fait que la sonnerie d'alarme est identique à la sonnerie « incendie ». Un sifflet particulier va être installé dans chaque classe à l'usage exclusif de l'alerte intrusion. Le but de l'exercice d'évacuation est de vérifier que toutes les personnes évacuent très vite vers le lieu de rassemblement. Un second

---

<sup>4</sup> Plan Particulier de Mise en Sureté

exercice d'évacuation « incendie » sera effectué avant Noël. Le troisième sera organisé à une date non encore établie.

### **5) Suivi du projet d'école : bilan des actions menées, présentation des actions pour l'année scolaire**

Le projet d'école est valable pour la période de septembre 2019 à juin 2022. Il a été en grande partie interrompu au moment de la crise du covid. Plusieurs actions ont été entamées, certaines pourront se poursuivre cette année. D'autres sont abandonnées.

Actions maquettes de véhicules (technologie, sciences ...) qui se poursuivront dans certaines classes si les nouvelles mesures sanitaires le permettent.

Plantations : réalisées en 2019 dans des carrés potagers. La question est posée pour continuer cette année. La question est de nouveau posée pour l'implantation de verdure permettant de l'ombre en fin d'année scolaire, et de la participation des enfants.

Action classeur vocabulaire : mise en place d'un outil pour enrichir le vocabulaire des élèves .

Corpus d'activités autonomes numériques en réseau : serveur Nas : les ressources pédagogiques sont numérisées , mutualisées, et utilisées dans chaque classe.

Livret d'évaluations positives (cycle 3 ) : action abandonnée, par manque de temps pour la conception et la mise en place.

Conseil des élèves : Dans chaque classe se tient un « conseil des élèves ». Ses représentants sont élus et siègent à un « conseil de l'école » réuni environ une fois par mois pour évoquer des problèmes, des requêtes, des projets... Cette action va être redémarrée.

Site internet pour mieux communiquer, pour échanger des informations, utiliser le fichier numérique de la bibliothèque...

Participation des familles dans les projets transversaux : Cette année, le projet « théâtre et musique » nécessitera le concours de parents, de personnes compétentes extérieures à l'école. Nous sommes à la recherche d'une grande salle avec une scène, une bonne acoustique, une jauge supérieure à 300 personnes) et/ou un système pour sonoriser les enfants-acteurs.

- Aide aux devoirs : mise en place avec le SIVOS en partenariat avec les enseignants. Démarrage un peu compliqué au début mais l'action est positive pour plusieurs enfants qui bénéficient de ce service gratuit grâce aux bénévoles dont Mme Petitet. Il faudrait une ou deux personnes en supplément. Merci beaucoup de la part de l'équipe enseignante pour l'aide fournie aux enfants.

## **6) Aides aux élèves en difficultés particulières ; présentation des différentes instances d'aides et modalités d'intervention.**

RASED : 1 psychologue scolaire + 1 enseignante spécialisée. Le RASED de St-Gengoux comporte 14 écoles. Ses interventions se font à la demande des enseignants ou des parents, et visent à travailler des difficultés persistantes en classe et coordonner les bilans avec les différents partenaires (orthophoniste, CMP ...) Le réseau d'aide est un soutien important pour les familles et les enseignants. Il peut aider à l'établissement d'un dossier MDPH<sup>5</sup> en partenariat avec les parents pour bénéficier d'une aide humaine (AESH<sup>6</sup>), matérielle, ou financière.

## **7) Travaux réalisés et à venir – SIVOS**

Merci au SIVOS et aux employés municipaux pour les travaux réalisés, notamment l'installation de nouveaux rayonnages dans la bibliothèque, les divers travaux de réparation et d'entretien, et pour la fourniture d'un ordinateur portable au RASED. Des problèmes récurrents de plomberie : fuites dans les WC ou robinets. Peut-on changer l'ensemble des matériels défectueux ?

M. CLERC présente les informations suivantes :

Changement pour la garderie : plus de cartes mais inscriptions en ligne avec un système du type Ropach qui simplifiera grandement la gestion en limitant les appels téléphoniques, les pertes de temps pour les paiements et les inscriptions. Les impondérables seront pris en compte.

Les tarifs changeront. Pour la garderie, le prix sera d'1 € par heure entière. Il n'y aura plus de paiement au quart d'heure, trop compliqué à gérer.

Le prix du repas passera de 4 euros à 4,20 euros.

M. CLERC signale une nouvelle charge très importante pour le SIVOS : l'école étant devenue obligatoire à partir de 3 ans, il est désormais obligatoire de fournir des accompagnateurs dans les bus pour les élèves de maternelle.

## **8) Questions diverses.**

Information de l'Association des écoliers de Jouvence : la vente de jouets en novembre a rapporté 597 euros et 102 sapins de Noël ont été vendus.

**La séance est levée à 19h30**

Le président du conseil d'école  
F.PERROT

La secrétaire de séance,  
S.DELORME

---

<sup>5</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>6</sup> Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap